

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

DU CISPDP DU CLERMONTAIS

LE 14 mars 2022

INTRODUCTION :

M. REVEL accueille les participants et passe la parole à M. SUZANNE, sous-préfet de Lodève, qui se félicite de pouvoir assister à cette première réunion du CISPDP, seule entité portée par une intercommunalité sur la circonscription.

M. BELARGENT, Procureur de la République, précise qu'à ce jour, on constate que l'échelle de l'intercommunalité est la plus pertinente et efficace pour appréhender les questions de prévention car elle permet de traiter la délinquance à l'échelle d'un bassin de vie, celle-ci ne s'arrêtant pas aux portes des communes. Il précise que faire le choix de créer un poste de coordonnateur est également un gage d'efficacité car il représente la cheville ouvrière du dispositif. Enfin, est également préconisé la constitution de groupes de travail pour pouvoir mener des actions concrètes ainsi que l'élaboration d'une charte de confidentialité.

M. BELARGENT ajoute que le parquet a besoin de ce type d'instance pour aider à l'application des peines qui y sont prononcées comme les Travaux d'Intérêts Généraux, les problèmes liés à la mobilité demandent de pouvoir accueillir les condamnés en proximité. Il informe les Maires présents que le Parquet vient de créer un poste de chargée de mission pour leur apporter aide et soutien dans la mise en œuvre de mesures telles que la transaction ou le rappel à l'ordre.

M. GAINAIRE, commandant de la brigade de gendarmerie de Lodève, fait un point sur le bilan de ces dernières années. Il rappelle que la compagnie de Clermont l'Hérault couvre toutes les communes de l'intercommunalité auxquelles se rajoutent 4 communes extérieures. De 2019 à 2021, on a pu observer une baisse des atteintes aux biens et des cambriolages (de 1310 à 1194 faits). Concernant les atteintes aux personnes, la tendance est inversée avec une augmentation allant de 180 à 260 faits.

Dans le cadre des violences intra familiales, on constate également une augmentation des faits : **70 victimes en 2019, 105 en 2021**. Alors que le Clermontais représente seulement 30 à 35% de la population totale du Pays Cœur d'Hérault, il totalise à lui seul 43% des faits de violences intrafamiliales.

Le commandant salue les efforts menés par la justice dans la rapidité de traitement des dossiers entre garde à vue, dépôt de plainte et réponse pénale.

Il souligne l'importance et l'atout majeur que représente sur ce territoire, la présence de l'intervenante sociale en gendarmerie et le bon partenariat avec le réseau de professionnels et d'associations qui travaillent autour de cette question. Cependant, il reste à améliorer les réponses en termes d'hébergement d'urgence et de prise en charge des frais de taxi pour faciliter l'accompagnement des victimes lors de la mise à l'abri.

La gendarmerie est très présente sur le territoire et arrive à contenir la délinquance, cependant, on note une tendance à l'augmentation des faits d'atteinte aux biens dans le premier trimestre 2022.

REGLEMENT INTERIEUR :

Après lecture du règlement intérieur, celui-ci est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

M. KRIDAN intervient et déplore le fait que la rédaction d'une charte de confidentialité n'y figure pas, car dans certaines situations, il paraît nécessaire de pouvoir mener des échanges dans un partenariat plus large plutôt qu'uniquement entre travailleurs sociaux.

M. REVEL signale qu'il en prend note et mandatera ses services pour étudier cette question.

I. AXE : Jeunes, agir pour aller plus loin

1. Accompagner la sortie des dispositifs judiciaires

- Présentation du bilan de l'action du référent justice

Description de la mission :

L'action a émergé à la suite d'une réflexion portée par la sous-préfecture de Lodève, en partenariat avec l'UD34, la MLJ du cœur d'Hérault, la PJJ, le SPIP et les CISPD / CLSPD du territoire et a débuté en octobre 2016.

Particularité de cette action : il s'agit de la seule action portée par une Mission Locale sur le département de l'Hérault et la Région Occitanie, tous les autres postes étant affectés uniquement en milieu fermé.

La référente justice est la personne ressource au sein de la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault qui veille à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, placés sous-main de justice (suivi par les Services du SPIP et de la PJJ en milieu ouvert) ou en lien avec la justice (sortant de détention, placés sous contrôle judiciaire, ayant un sursis simple ou en attente de jugement). Elle travaille en étroite collaboration et crée du lien avec les conseillers – ères Parcours et les institutions judiciaire.

L'objectif de la mission est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes en leur permettant d'accéder aux dispositifs de droits communs. Un jeune accompagné par la MLJ bénéficie d'un accompagnement qui nécessite environ 60 évènements par an. Pour ces jeunes en particulier, il faudra en compter près de 90.

Bilan 2021 : 21 jeunes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Clermontais

- Orientation / co-accompagnement par le SPIP : **15 jeunes**
- Orientation / co-accompagnement par la PJJ : **5 jeunes**
- Autre : **1 jeune** (en attente de jugement)

Situations des jeunes sur l'année 2021 :

- 2 entrées en formation
- 3 contrats en alternance
- 7 ont réalisé une période en milieu professionnel (PMSMP)
- 7 jeunes ont accédé à un emploi (CDD, Intérim...)
- 1 jeune en Action Groupement de créateur et création d'entreprise
- 5 jeunes intégrés dans le dispositif Garantie Jeunes

Parallèlement à l'accompagnement au projet professionnel, un accompagnement social et pour l'accès aux droits a été nécessaire :

Accès aux droits :

- Citoyenneté : **3 jeunes** (documents administratifs, frais / amendes, droits justice)
- Santé avec l'Espace Santé Jeunes de la MLJ (dans le cadre de l'obligation de soin) :
 - Accès aux droits : **1 jeune**
 - Point Accueil Ecoute Jeunes : **2 jeunes**

Dimension sociale :

- Accès au logement en co-accompagnement avec le CLLAJ : **1 jeune**
- Accès aux associations caritatives (Aide alimentaire) : **1 jeune**

Perspectives 2022 :

- **Poursuite de la mission via le financement sollicité auprès du FIPD et des CISPD/CLSPD :**
 - Favoriser l'intégration des jeunes vers le Contrat d'Engagement Jeune
 - Proposer et amener les jeunes à participer aux actions / événements mis en place par la MLJ (Emploi, formation)
 - Organisation du « Parcours mobilité » comportant un atelier « Passer son code de la route en 6 jours » en partenariat avec Passerelles Synergie, un accès à un entraînement sur simulateur de conduite /MLJ, et accompagnement aux démarches d'inscription et au financement du permis de conduire.
 - Organisation d'ateliers découverte métiers/accès à la formation, et atelier accompagnement à l'usage du numérique avec le PIJ de la MLJ Cœur d'Hérault
- **Lien avec l'action #météou ? sur le territoire : « aller et emmener les jeunes vers ,,, »**
 - Repérer le public en lien avec les acteurs locaux
 - Assurer un suivi de proximité si besoin
 - Co-construire et animer des actions de prévention et de sensibilisation avec les partenaires

A noter que sur les 49 jeunes du territoire Cœur d'Hérault suivis par la Référente Justice, seuls 3 récidives ont été constatées.

2. Responsabiliser les collégiens et les lycéens

- La mesure de responsabilisation dans le secondaire

Cette mesure est une sanction inscrite dans le code de l'Éducation Nationale pour les élèves de collège et lycée. Elle vise à lutter contre le décrochage scolaire. Il s'agit de proposer une alternative à l'exclusion temporaire ou définitive. Elle permet à l'élève qui a commis une entrave au règlement intérieur (ne relevant pas du cadre pénal), d'effectuer des heures au sein d'une collectivité ou d'une association (20h maximum). La mise en œuvre de cette mesure requiert la constitution d'un partenariat diversifié, susceptible de répondre aux objectifs pédagogiques de cette décision. Cette mesure était jusqu'alors difficilement applicable car les chefs d'établissement avaient des difficultés pour organiser la prise de contact avec les partenaires potentiels par manque de temps.

Le travail qui a été réalisé en collaboration avec les chefs d'établissement en 2017 au sein du CISPD a permis :

- la rédaction d'un document commun aux 5 établissements
 - la signature de conventions avec 14 structures accueillantes
- En utilisant ce répertoire, chaque établissement est à présent en mesure de contacter directement une structure avec l'objectif de cohérence entre la faute commise et le lieu d'accueil.

M. ROL, Principal du collège du Salagou explique que la période de pandémie a rendu difficile la mise en œuvre de cette mesure mais le souhait de l'établissement est de la remettre en route car en parfaite cohérence avec le projet éducatif articulé autour du bien-être de l'élève.

3. Utiliser les mesures pénales comme vecteur d'insertion

- Développement des lieux d'accueil des TIG au sein de la Communauté de communes du Clermontais

La communauté de communes a ouvert des postes pour l'accueil des TIG et un référent a été désigné au sein de la collectivité permettant :

- aux conseillers SPIP d'avoir un contact privilégié
- un accueil de qualité des tigitistes pour garantir une bonne intégration dans les services.

En 2019, la collectivité a accueilli 1 TIG et 1 travail non rémunéré, en 2020 2 TIG et en 2021 1 TIG. Les mesures de restriction sanitaire ont représenté un frein pour l'accueil car certains ne détenaient pas de passe sanitaire, obligatoire pour pouvoir travailler au Centre aquatique par exemple.

En termes de perspectives au sein du CISPD, une réflexion est menée :

- pour trouver et développer d'autres lieux de placement
- Pour proposer aux communes qui accueillent ou souhaitent accueillir des TIG, de mettre le référent TIG de la Communauté de communes à leur disposition pour faciliter cet accueil

4. Renforcer la prévention primaire

- Actions portées par le Réseau Jeunes :

Ce réseau a été créé en 2012 pour coordonner et accompagner les porteurs de projets, qu'il s'agisse des jeunes âgés de 11 à 25 ans, des professionnels ou des associations, sur des thèmes comme la culture, le sport, l'art, la citoyenneté, le développement durable, etc. dans une dynamique de partenariat.

Aujourd'hui le Réseau Jeunes accompagne les jeunes dans leur démarche de projet individuel ou collectif, comme la formation BAFA, les demandes de stage dans l'animation ou autre.

La partie « animation en direction du public jeunes » a été prise en charge par l'Accueil Ados dès sa création en septembre 2019.

○ 4.1 : Les promeneurs du net (PDN)

Depuis 2016, la coordinatrice du Réseau Jeunes possède l'agrément « Promeneur du Net », et fait partie à ce titre, du réseau départemental initié par la CAF de l'Hérault.

Ce dispositif assure une veille éducative sur les réseaux sociaux et une continuité pédagogique dans « la rue numérique ».

Cela permet d'assurer une présence éducative sur les réseaux sociaux auprès des 11 à 25 ans, et d'être en mesure de leur répondre en cas de besoin. Il peut s'agir d'une simple discussion ou la possibilité d'aborder une problématique plus urgente.

Ce dispositif permet d'acquérir des clés de compréhension pour répondre de façon adaptée face à des situations potentiellement dangereuses pour les jeunes : harcèlement, cyber harcèlement, radicalisation, suicide, addictions, ...

Les regroupements réguliers de l'ensemble des PDN de l'Hérault sont des occasions d'acquérir des outils et des informations actualisés sur les pratiques à risque des jeunes.

Ils permettent également de rencontrer des intervenants experts dans les domaines divers (écrans, jeux, addictions...), des contacts précieux lorsqu'il s'agit d'organiser des actions comme cela a été le cas dans le projet autour des écrans (2020-2021).

Perspectives : La directrice du Pôle Ados intégrera le dispositif en 2022. En effet, sa présence au quotidien auprès des adolescents lors des animations ou des séjours, justifie l'acquisition de cette compétence supplémentaire.

○ 4.2 : Le projet autour des écrans

Ce projet est né des inquiétudes ressenties par les professionnels de terrain et par les parents sur les pratiques liées aux écrans dans les familles.

Porté de manière transversale par la collectivité au travers des services Petite enfance et Jeunesse, il a mobilisé un large partenariat. Il s'adressait à un large public, professionnels, jeunes et parents d'enfants de tout âge, en proposant des actions gratuites sous forme de conférences, d'ateliers, de groupes de parole, sur la thématique sensible de l'utilisation des écrans au sein des familles. Des jeunes en mission de service civique au département ont également animé des ateliers multimédia, fake news, théorie du complot, au collège du Salagou.

Perspectives : ce type d'action pourrait être reconduit en étroite collaboration avec les collèges et lycées.

➤ Actions portées par le service Petite Enfance :

○ 4.3 : Création du LAEP

M. FERNANDEZ présente le LAEP itinérant (Lieu d'Accueil Enfants Parents), crée en 2020 en partenariat avec la CAF de l'Hérault et le Département. Il s'agit de proposer un accompagnement à la parentalité au travers d'un espace de jeu, de prévention, de socialisation et d'accompagnement en se rendant « au plus près » des populations. Cette action est organisée en complémentarité de la « Locomotrice », proposée par l'Agence Départementale de la Solidarité.

L'arbre à bulles est présent sur 4 communes : Paulhan le mardi matin, Canet le vendredi matin, et en alternance une semaine sur deux à Octon et Fontès, avec une création en cours d'une salle pérenne sur la commune de Canet.

Bilan 2021 : Nombre de séances : **134**
Nombre total de participants adultes : **314**
Nombre total de participants enfants : **403**
Nombre de familles différentes accueillies : **66**

5. Favoriser l'épanouissement personnel et l'ouverture aux autres :

➤ 5.1 : l'Espace Jeunesse

Ce lieu dédié aux 11-25 ans a été créé suite à la réflexion menée dans le cadre du PEGT (Programme Educatif Global de Territoire).

Implanté stratégiquement à la gare routière de Clermont l'Hérault depuis septembre 2018, là où transitent quotidiennement la plupart des jeunes collégiens et lycéens scolarisés sur la ville.

L'Espace Jeunesse héberge l'Accueil Ados, le Réseau Jeunes et le CISPD. La présence de ces 3 entités dans un même lieu permet de créer une synergie autour des projets à destination des jeunes (mise en œuvre d'animations autour de l'Espace Jeunesse aux heures de « pointe », actions de prévention dans les établissements...).

Depuis janvier 2022, on y trouve également des permanences de partenaires tels que la MLJ ou le SESSAD. La présence de la MLJ à l'Espace Jeunesse permettra :

- De développer le partenariat sur le projet #Météou (repérage et orientation des jeunes invisibles)
- De proposer une permanence mensuelle du Point Information Jeunesse

En 2021, plus de **800 jeunes différents de 11-25 ans** ont pu bénéficier d'au moins une des actions proposées par l'Espace Jeunesse.

Perspectives 2022 : faire bénéficier des différentes actions à 1000 jeunes différents

➤ 5.2 : Aide à la formation BAFA

La collectivité a mis en place une aide pour les jeunes qui souhaitent passer le BAFA.

Cette offre s'organise sur 2 années consécutives :

- une session générale financée par le candidat mais organisée sur le territoire pour lever le frein de la mobilité
- une session pratique réalisée dans un des pôles de la Communauté de communes
- une session d'approfondissement subventionnée par la collectivité

Les années précédentes, seuls 21 jeunes (1 par commune) bénéficiaient de cette subvention. Le choix des élus pour 2021 a été d'accepter tous les dossiers soit **31 stagiaires**.

La collectivité met à disposition des jeunes souhaitant réaliser un stage dans l'un des pôles de loisirs du service Jeunesse, un poste dédié à leur accueil et à leur accompagnement. **76 stagiaires** ont été accueillis

de mars à décembre 2021, provenant de **11 communes différentes** de l'Intercommunalité ainsi que 9 résidents de communes extérieures

➤ 5.3 : Check tes loisirs

Lancée aux vacances d'automne 2021, cette opération permet d'aider les 11-25 ans habitant sur le territoire de l'intercommunalité dans l'accès à la culture et aux loisirs.

Moyennant l'achat d'un chéquier à 5€ à l'Espace Jeunesse, les jeunes concernés ont accès à 5 entrées gratuites chez des partenaires locaux sur le temps des petites vacances (le tarif est dégressif en fonction de la composition de la fratrie).

En 2021, **230 chèquiers** ont été vendus sur les 2 périodes de vacances, soit 100% des chèquiers mis en vente.

Les retours de la part des jeunes et de parents sont très positifs, cela permet de développer les idées et les envies de sorties entre amis, favorise les rencontres au détriment des écrans et lève le frein lié au coût des sorties.

Check tes loisirs a permis à ces jeunes sur les vacances d'automne et de fin d'année d'accéder gratuitement :

- Au cinéma : **328 entrées**
- Au Laser Game : **148 entrées**
- Au Roller Danse : **86 entrées**
- Au Centre Aquatique : **45 entrées**

Perspectives : Au regard de son succès, cette opération, sera renouvelée à chaque petites vacances en 2022.

➤ 5.4 : L'Accueil Ados

Créée en 2019, il s'agit de proposer une offre adaptée dans un esprit de continuité de service, aux jeunes de plus de 11 ans ne souhaitant plus fréquenter les pôles de loisirs.

L'Accueil Ados propose des animations en itinérance pour favoriser l'équité sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Un système de navette gratuite sur inscription permet d'aller chercher les jeunes là où ils habitent et de les ramener chez eux à la fin de la journée.

L'Accueil Ados propose également :

- des animations dans les collèges : présence et animations pendant les pauses méridiennes sur 4 établissements (2 collèges de Clermont, de Paulhan, Institut Marie Sagnier)
- des animations sur les aires sportives synthétiques (city) les mercredis après midi
- Un programme d'activités pendant les vacances scolaires
- Deux séjours par an

La Communauté de commune a fait l'acquisition d'un car podium qui permet en se déplaçant sur les communes, de créer des temps d'animation en allant à la rencontre des jeunes.

L'Accueil Ados a remporté un large succès l'été dernier en proposant un chantier loisirs : les jeunes se sont investis dans l'organisation du festival de Mourèze et en retour, ont pu participer à la création d'une fresque graphique à Aspiran et bénéficier d'une soirée récréative.

M. SUZANNE intervient pour manifester son désaccord au sujet du graff, d'après lui, les initier à cette pratique peut les encourager au vandalisme en taggant de manière sauvage.

La directrice de l'Accueil Ados précise que ces interventions, encadrées par un artiste professionnel, sont l'occasion de faire de la prévention sur le respect des règles et d'informer les jeunes sur les sanctions encourues en cas de graff sauvage. Il s'agit également de leur faire comprendre les codes de cet art qui, au contraire, sont emprunts de respect des œuvres déjà peintes et permet de mieux comprendre ce qui est légal ou pas.

Au travers des différentes animations proposées depuis sa création, ce sont **208 adolescents différents** répartis sur l'ensemble du territoire, qui ont pu bénéficier de ce service.

Proposition de création du groupe 1 :

La création d'un premier groupe de travail dont les objectifs seraient de développer de nouvelles actions et de dynamiser l'existant :

- Dans les établissements scolaires : harcèlement, risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux, relancer la mesure de responsabilisation, développer la médiation scolaire
- Développer des actions en direction du grand public à l'image du projet écran

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

II. AXE 2 : Aller vers les personnes les plus vulnérables pour les protéger

1. Mettre en réseau les acteurs : Le Réseau Cœur d'Hérault

L'accompagnement des victimes et des auteurs de violence : Mme ROUX, directrice de l'association Via Voltaire, présente le réseau interprofessionnel qui s'est constitué et travaillent depuis 10 ans autour de la question de la lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales sexistes et sexuelles sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault.

Ce réseau est co animé par l'Agence Départementale de la Solidarité et Via Voltaire, il se réunit mensuellement de manière itinérante sur les 3 communautés de communes.

Il a pour objectif de rassembler la multiplicité des intervenants autour de la table pour :

- Identifier les différentes formes de violences
- Comprendre la complexité des processus et mécanismes liée à ces violences
- Se reconnaître localement entre institutions, organisations, corps de professionnel-le-s de terrain concernés
- Développer une culture commune d'intervention
- Agir de façon concertée, complémentaire et ajustée dans la prévention et la prise en charge des situations.

En 2021, ces professionnels ont travaillé au recueil de l'ensemble de leurs données en créant un mini observatoire de ces violences à l'échelle du Pays, ce qui a permis d'identifier :

- Une **augmentation significative** du nombre de situations depuis la crise sanitaire, confirmée par les statistiques de la gendarmerie nationale et les premières données recueillies par les acteurs du réseau
- Une volonté d'objectivation des freins et des difficultés rencontrées pendant l'urgence et/ou en amont et en aval d'une crise potentielle (liées aux allers-retours, afin d'éviter la répétition et pour lutter contre la récurrence)
- Les ressources mais également les manques et les besoins pour penser, élaborer et déployer des réponses ajustées au territoire
- L'engagement du CD34 et de la DDFE34 via la préfiguration d'un observatoire départemental (*partenariat envisagé avec la CAF34 et l'université de Montpellier*).

Le réseau est organisé en 3 groupes projets qui se réunissent chaque mois en groupes de travail et chaque trimestre en réunion plénière pour restituer à l'ensemble du réseau, les avancées sur chacun des projets.

Mme MIRO, responsable de l'Agence Départementale de la Solidarité de Clermont l'Hérault précise que ce recueil des données a permis d'identifier 100 situations traitées en 2021 sur le territoire.

Perspectives : pour 2022, les projets autour desquels les 3 groupes se réuniront sont :

- L'organisation d'actions de sensibilisation des professionnel-le-s de santé (sur le signalement et la dérogation du secret médical, la rédaction du certificat initial et des autres attestations...)
- Le réajustement des protocoles de mise à l'abri des victimes, l'extension du dispositif de soutien psychologique auprès des victimes porté par le CIDFF34
- Un projet d'accueil de jour itinérant et d'un dispositif d'accompagnement à la parentalité en contexte de violences conjugales. Il s'agit de créer des lieux tiers où pourront s'exercer les droits de visite ou les passages de bras.

Mme MIRO précise qu'en termes de protocole d'hébergement d'urgence, les 3 territoires fonctionnent avec un seul ensemble hôtelier signataire de la convention. Il est nécessaire de trouver d'autres solutions plus adaptées, ainsi que d'imaginer des réponses pour traiter l'éviction des auteurs.

M. BELARGENT souligne cette nécessité de prendre en compte non seulement les victimes mais également les auteurs. Il fait part d'une expérimentation mise en œuvre à Montpellier pour permettre l'éviction des auteurs. Une association se charge de repérer et de gérer des appartements dans le parc privé.

Perspectives : développer les lieux d'accueil d'urgence. A ce titre, la Mairie de Nébian va mettre prochainement un appartement communal à disposition pour l'accueil des victimes.

2. Informer pour mieux repérer les victimes :

Projet de Tournée des Conseils municipaux, pour repérer les besoins, les problématiques récurrentes au plus près des élus :

M. FERNANDEZ présente ce projet déjà mis en place au précédent mandat dont le bilan avait été très positif. Les communes qui le souhaitent accueilleront la coordinatrice lors d'un conseil municipal, pour une présentation des outils de prévention qui sont à leur disposition. Ces visites permettront, de faire le

recueil des préoccupations, d'apporter des réponses au plus près, mais également de repérer les ressources potentielles (nouveaux lieux de placement TIG, gites pouvant être utilisés dans le protocole d'hébergement d'urgence...).

Une fois ce repérage effectué, des sessions d'information ciblées leurs seront proposées pour aborder des questions pratiques (le rappel à l'ordre, la transaction, présentation des travaux du réseau des violences intrafamiliales, les permanences à disposition des publics...).

M. REVEL fait remonter la problématique des élus confrontés à des situations sans savoir quelles démarches faire ou qui appeler. La constitution d'un recueil sous forme d'annuaire pourrait être un outil qui faciliterait la prise en charge de ces problèmes.

Mme MIRO précise qu'un tel outil a déjà existé mais que tenir ce genre de document actualisé représente un gros travail de mise à jour et ce de façon permanente.

Proposition de création du groupe 2 :

Ce groupe de travail pourrait être composé d'élus, des CCAS et de partenaires à déterminer, les objectifs seraient :

- De repérer les besoins en termes d'information pour répondre au plus près aux préoccupations des élus et du grand public
- D'informer largement sur les dispositifs existants
- De répertorier les ressources dans les communes (accueil TIG, lieux d'hébergement...)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III. La population nouvel acteur de la prévention

1. Lutter contre le harcèlement et les comportements violents :

- Formation à la médiation par les pairs en école primaire et au collège

La formation d'élèves médiateurs en écoles primaires est un projet porté depuis 2009 par la collectivité. En extension dans un premier temps avec 8 écoles primaires impliquées dans le projet, elles ne sont plus que 3 écoles à avoir maintenu ce dispositif à ce jour et ce depuis 3 ans (Canet, Nébian et Péret).

Un agent de la collectivité et un agent municipal mis à disposition animent des séances sur le thème du « mieux vivre ensemble » en classe de CM1. Puis les volontaires sont formés une fois arrivés en CM2, ils apprennent alors à aider les élèves de l'école à gérer les petits conflits du quotidien.

En 2021 : sur les 3 écoles impliquées :

- **82 élèves de CM1** ont suivi le programme des ateliers « mieux vivre ensemble » de manière hebdomadaire. Parmi eux, **61 élèves soit 74%**, ont été volontaires pour suivre un complément de formation et devenir médiateur en CM2

- **Evaluation** : 72,5% jugent les séances intéressantes, 66% disent avoir encore plus envie d'aider les autres, 59% affirment avoir moins envie de se moquer des autres

Cette année **61 médiateurs** sont en activité : **22 à Canet, 11 à Péret et 28 à Nébian**

Mme RUMIEL fait part des réserves émises par Mme GAVIGNET ROSETTE, Inspectrice de l'Education Nationale du secteur sur ce projet. En 2018, un problème de harcèlement où un médiateur était impliqué a été signalé dans une école partenaire. Mme l'inspectrice pense que ces enfants ne sont pas en capacité de gérer les émotions que la médiation fait émerger.

Mme ANTERRIEU met en avant le fait que ces enfants ne sont pas livrés à eux même et que ce projet n'a effectivement pas de sens si les enfants ne sont pas accompagnés et soutenus au plus près par des adultes sensibilisés. Les écoles qui maintiennent la médiation sont fortement mobilisées et convaincues du bienfait de la médiation par les pairs ainsi que de son impact sur l'amélioration du climat scolaire. C'est pourquoi chaque année, cette action est intégrée au projet pédagogique de ces écoles et que la convention entre la collectivité et l'Education Nationale est renouvelée.

En 2011, un film de témoignages de parents, de directeurs d'écoles, d'enseignants et d'élèves médiés et médiateurs a permis de démontrer les impacts positifs de ce projet au sein des écoles et des familles.

Perspectives : la réalisation d'un nouveau film incluant des témoignages de collégiens.

M. ROL détaille la mise en place du projet à l'échelle du collège dans le cadre du projet d'établissement sur les thématiques du bien-être et de l'engagement.

Le projet est déroulé sur l'ensemble du niveau 5^{ème} depuis 3 ans au collège du Salagou.

En 2021 :

- **189 élèves de 5^{ème}** ont suivi 2 demies journées d'intervention sur le thème de la communication non violente

Evaluation de ces séances :

68,5% jugent la formation intéressante

71,5% disent y avoir appris quelque chose de nouveau

80% estiment que la médiation peut vraiment être utile pour les élèves

69% pensent se servir de cette formation à titre personnel

Suite à cette formation, 37 élèves (soit 24%) se sont portés volontaires pour suivre 2 demies journées supplémentaires de formation et devenir médiateurs

M. ROL précise qu'une annualisation de partenariat a été établie entre les collèges de Paulhan et Clermont l'Hérault, ce qui permet de proposer des actions de prévention en partenariat et en concertation.

Il souligne également la qualité du partenariat établi avec le Théâtre le Sillon qui permet à tous les élèves du collège de bénéficier d'au moins une action en lien avec le Théâtre. Ces actions permettent de développer des valeurs d'ouverture aux autres. Il en est de même pour les actions en lien avec le cinéma, qui contribuent également à une ouverture à la culture.

Le collège déroule en ce moment un projet de prévention sur le thème du harcèlement et des réseaux sociaux avec l'association « pass prévention » à destination de tous les élèves de 5^{ème} mais également

pour les parents sous forme de café des parents. Le travail en collaboration avec gendarmerie et police municipale s'avère être là aussi de bonne qualité et basé sur la confiance.

Mme THOUROUDE, infirmière du Lycée René Gosse intervient dans le même sens à propos d'actions menées en partenariat avec le Sillon où dans le cadre de l'option théâtre. Le vecteur de la culture au travers de la musique, du théâtre, du cinéma et les arts visuels, permet de travailler sur des thématiques de prévention, que ce soit sur l'estime de soi ou sur la violence. Au sujet de la médiation par les pairs, il pourrait être intéressant que les élèves formés au collège puissent être identifiés à leur arrivée au lycée. Des actions de prévention sur le thème des toxicomanies sont menées en collaboration avec la gendarmerie.

Perspectives : Une formation des Assistants d'Education du collège du Salagou a eu lieu en 2019 et sera reconduite cette année, en y associant les AED du collège de Paulhan.

2. Lutter contre les comportements violents sur la route

La Communauté de communes a acquis des outils de prévention routière à savoir :

- une piste d'agilité
- les équipements nécessaires à l'installation d'une piste d'apprentissage aux règles de circulation

A la demande des écoles, des projets de prévention routière peuvent être co-construits (permis piéton...). Cependant, la crise sanitaire n'a pas permis de dérouler ce type d'actions ces dernières années. Ce matériel est toutefois utilisé dans les centres de loisirs pour des interventions ponctuelles.

Perspectives : rester à disposition des écoles qui souhaiteraient mettre en œuvre des actions en collaboration avec le CISPD.

3. Points Ecoute Parents-Enfants-Adolescents

Mme ALVARD, psychologue et cheffe de service à l'École des Parents et des Educateurs de l'Hérault présente les permanences des Points Ecoute animées par EPE, implantées sur le territoire depuis 2005. Plus récemment, une permanence dédiée aux enfants exposés aux violences intrafamiliales accompagnés de leurs parents a été développée. Cet accompagnement permet de soutenir la parentalité, mise à mal dans un contexte de violence.

EPE est également présent sur le territoire avec une permanence de médiation familiale.

La permanence du Point Ecoute Parents/Enfants Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ PE) de Clermont l'Hérault a été étendue en 2020, elle est passé de 4h en 2005 à 8 heures hebdomadaires (2 permanences les vendredis).

Chiffres 2021 :

- 58 familles ont été reçues
- 250 entretiens réalisés
- Une liste d'attente entre 3 et 6 mois

Le Point Ecoute Parents/Enfants de tout âge, basé à Paulhan depuis 2008 (1 vendredi sur 2) :

Chiffres 2021 :

- 12 familles ont été reçues
- 58 entretiens réalisés
- Une liste d'attente entre 6 et 12 mois

La permanence dédiée aux enfants exposés aux violences intrafamiliales :

Chiffres 2021 :

- 27 familles ont été reçues
- 130 entretiens réalisés avec une durée moyenne des suivis de 8,2 mois
- Une liste d'attente d'1,5 mois

Les problématiques abordées sont : en majorité les violences psychologiques, suivies des violences physiques et verbales.

Au niveau des enfants, les symptômes observés sont majoritairement des troubles du comportement, un état de mal être et des troubles de l'attachement.

La permanence de médiation familiale :

Ce service est ouvert à toute personne :

- Faisant spontanément la démarche de rencontrer un médiateur familial ou orientée par les professionnels du territoire,
- Orientée par le Juge aux Affaires Familiales dans le cadre d'une ordonnance de non conciliation, d'un jugement,
- Orientée par de la cour d'appel du Tribunal Judiciaire de Montpellier et Béziers,
- Dans le cadre de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire.

Chiffres 2021 :

77 entretiens dont 66 ont été honorés, principalement pour des questions liées à un divorce ou une séparation :

- Pension alimentaire
- Résidence des enfants
- Droit de visite et d'hébergement
- Autorité parentale

Parmi elles, 28 personnes se sont engagées dans un processus de médiation familiale.

4. Promouvoir et développer la plan National de formation aux Valeurs de la République et Laïcité (VRL)

En 2019, la collectivité a permis à 2 agents d'être formés dans le cadre du plan National VRL et d'obtenir l'habilitation de formateur de niveau 2.

En 2021, 4 sessions de formation gratuites ont été organisées, très largement ouvertes au grand public, aux professionnels de terrain et aux élus, sur 2 journées complètes.

Au cours de ces sessions **32 personnes** de profil très différents ont été formées (éducateurs, chef d'établissement, CPE et Professeur de collège, élus, service civique, élève de terminale, agent de collectivité...).

Perspectives :

- 2 sessions sont d'ores et déjà programmées les 18 mai et 1 juin, ainsi que les 9 et 16 juin.
- Une réflexion est menée pour pouvoir intervenir auprès de collégiens et lycéens en trouvant des outils adaptés

Le plan d'action ayant été présenté dans son intégralité, il est soumis au vote.

Le plan d'action est adopté à l'unanimité.

Mme RUMIEL fait un rappel des axes prioritaires du plan national et des échéances pour les appels à projets.

M. BELARGENT conclue cette séance en soulignant la richesse et la diversité des actions présentées.

Il rappelle qu'à ce jour, la question des violences intrafamiliales est une préoccupation prédominante et à privilégier en attendant de nouvelles réponses judiciaires.

La problématique du harcèlement doit également rester au cœur des préoccupations.

Il faut pouvoir mettre en place des outils efficaces et rapides pour répondre aux préoccupations des élus, malheureusement, la boîte mail créée par le Parquet et qui leur est dédiée reste vide, d'où l'importance de diffuser les informations au plus près.

M. REVEL remercie les participants et clôture la séance.

Présents

M. REVEL, Président de la Communauté de communes du Clermontais

M. BELARGENT, Procureur de la République, Tribunal Judiciaire de Montpellier

M. SUZANNE, Sous-préfet, Sous-préfecture de Lodève

Mme ALVARD, Psychologue et cheffe de service, association Ecole des Parents et Educateurs de l'Hérault (EPE), Montpellier

Mme ANTERRIEU, coordinatrice du CISPD du Clermontais

Mme APOLIS, 1^{ère} adjointe Mairie d'Octon

M. BARDEAU, Vice-Président à la Communauté de communes du Clermontais, Maire de Nébian

Mme BERNARDO, Directrice de l'association Terre Contact, Gignac

M. BERTRAND, Adjoint en charge de la sécurité, Mairie de Paulhan

Mme BETHENCOURT, Responsable Accueil Ado, Communauté de communes du Clermontais

M. BONNIER, Responsable du poste de police municipale de Paulhan

Mme BOURREL, Maire de Brignac

Mme DEBERT, Educatrice scolaire, Institut Marie Sagnier, Clermont l'Hérault

Mme DEL ROX, Conseillère municipale, Mairie de Péret

M. DOIREAU, Conseiller municipal commune de Lacoste,

Mme DOMBRES, coordinatrice du Réseau Jeunes, Communauté de communes du Clermontais

Mme ESPERANCE, Directrice de la MECS des Terres Rouges, Clermont l'Hérault

M. FERNANDEZ, Directeur du pôle Jeunesse et Sports, Communauté de communes du Clermontais

Mme FLEURIOT, Chargée de mission au Parquet, Tribunal Judiciaire de Montpellier

Mme FLUSIN, Directrice du CCAS, Clermont l'Hérault

M. FOURNEL, Capitaine de gendarmerie, compagnie de Clermont l'Hérault

M. GAIGNAIRE, commandant de la compagnie de Gendarmerie de Lodève

Mme GAIRAUD, Vice-Présidente à la Communauté de communes du Clermontais, Maire de Cabrières

M. GEORGEL, Responsable du Service Jeunesse, Communauté de communes du Clermontais

Mme GUILLE, Adjointe aux affaires sociales, Mairie de Fontès

M. KRIDAN, Secrétaire Général, sous-préfecture de Lodève

Mme LAMARCHE, Conseillère municipale, Mairie d'Aspiran

Mme LAMBERT, Conseillère municipale en charge des affaires sociales, Mairie de Paulhan

Mme LAVAIL, Conseillère référent justice, Mission Locale Cœur d'Hérault

M. LUMINET, Défenseur des Droits

M. MAHIEU, agent de Police municipale, Clermont l'Hérault

Mme MERLIN CALZIA, Directrice de la Mission Locale Cœur d'Hérault

Mme MIRO, Responsable de l'agence de Clermont l'Hérault, Service Territorialisé des Solidarité, Conseil Départemental de l'Hérault,

Mme MONTEL, Conseillère Principale d'Education, Collège du Salagou, Clermont l'Hérault

Mme MOUCHOUX, Conseillère Municipale en charge de la sécurité, Mairie de Clermont l'Hérault

M. OLLIER, Maire de Lieuran Cabrières

M. PARRET, 1^{er} adjoint à la Mairie de Brignac

Mme RAMBIL, Directrice Générale des services, Communauté de communes du Clermontais

Mme RAULT, Directrice STEMO, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Montpellier Ouest

M. ROL, Principal du Collège du Salagou, Clermont l'Hérault

Mme ROUX, Directrice de l'association Via Voltaire, Montpellier

Mme RUMIEL, Responsable du pôle sécurité, Sous-préfecture de Lodève

M. SABATIER, 1^{er} adjoint à la Mairie de Clermont l'Hérault

Mme STELLBRINK, Directrice de la Maison des Solidarités Cœur d'Hérault, Conseil Départemental de l'Hérault

Mme THOUROUDE, infirmière, Lycée René Gosse, Clermont l'Hérault

M. VALERO, Vice-Président à la Communauté de communes du Clermontais, Maire de Paulhan

M. VALERO, Conseiller Principal d'Education, Ensemble scolaire Saint Guilhem

Mme WYSS, agent de développement, Direction de l'action sociale, CAF de l'Hérault, Montpellier

Absents excusés ou représentés :

Mme CANOVAS, Déléguée Départementale des Droits des Femmes, Montpellier

Mme COTTEL, Chargée de mission, Contrat Local de Santé, SYDEL Cœur d'Hérault

M. CRESSOT, Directeur Fonctionnel, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Hérault, Montpellier

M. DIDELET, Maire de Mourèze

Mme DUPÉ, Principale du collège Maffre Baugé, Paulhan

Mme GAVIGNET ROSETTE, Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Lodève

M. GINOUX, Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Hérault, Montpellier

Mme GOMES, Conseillère en Insertion, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Hérault, Montpellier

Mme KARCHEN, Intervenante sociale mise à disposition de la gendarmerie pour les compagnies de Lodève et Pézénas, CD 34

M. MAZROUI, Conseiller en Insertion, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Hérault, Montpellier

M. MESQUIDA, Président du Conseil Départemental de l'Hérault

Mme PASSIEUX, Vice-présidente au Conseil Départemental de l'Hérault

M. VALENTINI, Maire de Valmascle

Mme VILALDACH, Référente territoriale du TIG Hérault, Montpellier

